

Rapport de l'actuaire désigné

AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats est approprié à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Brennan Kennedy
Fellow, Institut canadien des actuaires et Society of Actuaries

Toronto (Ontario) Canada
Le 11 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majorés de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle d'évaluation général et de l'approche fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat d'assurance et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir, et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation des données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et au taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'au taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications qui ont trait à ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;
 - nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études sur l'historique et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard de son étude sur l'historique et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation ainsi qu'un échantillon de courbes, en calculant les taux d'actualisation et en les comparant avec ceux obtenus par la direction.

Tests de dépréciation du goodwill – Unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis – se reporter aux notes 1 et 9.A des états financiers

Description de la question clé de l'audit

L'évaluation par la Compagnie de la dépréciation du goodwill comprend la comparaison de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis (l'« UGT identifiée ») avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT identifiée correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, ou à la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et elle est estimée en utilisant un modèle des flux de trésorerie actualisés. Comme la valeur recouvrable de l'UGT identifiée excédait sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Bien que la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT identifiée repose sur plusieurs estimations et hypothèses, celles présentant le degré de subjectivité le plus élevé sont les flux de trésorerie prévus, le calendrier et l'issue des négociations de contrats et la refixation des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que le taux d'actualisation. La mise en œuvre de procédures d'audit se rapportant à ces estimations et hypothèses a requis de notre part un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment le recours à des spécialistes en juste valeur et à des actuaires.

Traitement de la question pendant l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard des flux de trésorerie prévus, du calendrier et de l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard des hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée.
- Nous avons évalué les flux de trésorerie prévus de la façon suivante :
 - en évaluant les analyses sous-jacentes détaillant les stratégies commerciales et les plans de croissance en tenant compte des incertitudes liées aux changements structurels au sein du système de soins de santé aux États-Unis;
 - évaluant la fréquence et le coût prévus des demandes de règlements avec l'aide des actuaires.
- Nous avons évalué les hypothèses relatives au calendrier et à l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid en tenant compte des résultats antérieurs des négociations de contrats et de l'état des contrats en cours de négociation.
- Avec l'aide des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué :
 - le caractère raisonnable du taux d'actualisation, en testant les informations de base sous-tendant la détermination du taux d'actualisation et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes, que nous avons comparées au taux d'actualisation choisi par la direction;
 - l'information obtenue au moyen d'autres procédures d'audit afin de déterminer si elle pouvait être contradictoire par rapport à l'évaluation de la direction, notamment en tenant compte des multiples de marché de sociétés ouvertes comparables.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la

connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Chantal Leclerc.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 11 février 2026

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2025, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2025, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 11 février 2026 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels ils se rapportent.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majorés de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle d'évaluation général et de l'approche fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat d'assurance et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir, et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation des données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et au taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de l'élément critique pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles interne à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'au taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications qui ont trait à ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;

- nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études sur l'historique et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard de son étude sur l'historique et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation ainsi qu'un échantillon de courbes, en calculant les taux d'actualisation et en les comparant avec ceux obtenus par la direction.

Tests de dépréciation du goodwill – Unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis – se reporter aux notes 1 et 9.A des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

L'évaluation par la Compagnie de la dépréciation du goodwill comprend la comparaison de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis (« UGT identifiée ») avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT identifiée correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, ou à la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et elle est estimée en utilisant un modèle des flux de trésorerie actualisés. Comme la valeur recouvrable de l'UGT identifiée excédait sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Bien que la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT identifiée repose sur plusieurs estimations et hypothèses, celles présentant le degré de subjectivité le plus élevé sont les flux de trésorerie prévus, le calendrier et l'issue des négociations de contrats et la refixation des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que le taux d'actualisation. La mise en œuvre de procédures d'audit se rapportant à ces estimations et hypothèses a requis de notre part un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment le recours à des spécialistes en juste valeur et à des actuaires.

Traitement de l'élément critique pendant l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard des flux de trésorerie prévus, du calendrier et de l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard des hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée.
- Nous avons évalué les flux de trésorerie prévus de la façon suivante :
 - en évaluant les analyses sous-jacentes détaillant les stratégies commerciales et les plans de croissance en tenant compte des incertitudes liées aux changements structurels au sein du système de soins de santé aux États-Unis;
 - en évaluant la fréquence et le coût prévus des demandes de règlements avec l'aide des actuaires.
- Nous avons évalué les hypothèses relatives au calendrier et à l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid en tenant compte des résultats antérieurs des négociations de contrats et de l'état des contrats en cours de négociation.
- Avec l'aide des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué :
 - le caractère raisonnable du taux d'actualisation en testant les informations de base sous-tendant la détermination du taux d'actualisation, et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes, que nous avons comparées au taux d'actualisation choisi par la direction;
 - l'information obtenue au moyen d'autres procédures d'audit afin de déterminer si elle pouvait être contradictoire par rapport à l'évaluation de la direction, notamment en tenant compte des multiples de marché de sociétés ouvertes comparables.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de l'élément critique pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de

capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.

- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)
Le 11 février 2026

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 11 février 2026 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Comme il est décrit dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), dont le contrôle a été acquis le 15 juillet 2025. Les états financiers de cette entité constituent moins de 1 % du total de l'actif, du total des capitaux propres, des produits des activités d'assurance et du total du bénéfice net des montants présentés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, notre audit n'a pas porté sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Bowtie.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)
Le 11 février 2026